

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Élodie Chouinard

<https://www.cadre21.org/membres/00d00b761cc9249ce663acc3>

Date d'obtention : 2021-12-03 14:20:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une méthode complète (pour les situations de sextos) qui nous permet d'agir en première ligne auprès de nos élèves. Elle nous permet de dresser rapidement un portrait de la situation et d'ainsi appuyer nos interventions dans ladite situation , auprès des élèves concernés.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me soutenir dans mes interventions et me guider face à la démarche à suivre.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Éviter de consulter les images ou vidéos des jeunes impliqués.